CONSTRUIRE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

NOTE DE POSITIONNEMENT

validée par le Conseil d'administration 25 juin 2021



Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire







Pour l'humanité, la faim n'est pas seulement une tragédie mais une honte

99

Pape François à l'occasion du 75° anniversaire de la FAO

Introduction	3
I- Notre utopie : construire la souveraineté alimentaire	4
A/ Notre cadre d'action	4
1) Les droits humains, premier pilier qui fonde notre approche de la souveraineté alimentaire	4
2) Notre action en faveur de la souveraineté alimentaire s'ancre dans la pensée sociale de l'Eglise	4
B/ Quelle souveraineté alimentaire défendons-nous ?	6
C/L'agroécologie paysanne et solidaire : notre porte d'entrée vers la réalisation de la souveraineté alimentaire	8
1) Rappel des contours du concept d'agroécologie paysanne et solidaire	8
2) L'impact de l'agroécologie paysanne et solidaire	8
II- Les chemins vers notre utopie	10
1) Promouvoir l'agroécologie paysanne et solidaire pour développer des systèmes alimentaires et agricoles justes, durables équitables et territorialisés	10
2) Lutter contre les politiques et initiatives - publiques comme privées- qui mettent en péril la souveraineté alimentaire des peuples	10
3) Promouvoir le développement de modèles alimentaires qui renforcent la souveraineté alimentaire	11
4) Promouvoir et défendre une gouvernance citoyenne en faveur de la souveraineté alimentaire	11
5) Lutter contre le patriarcat, cause structurelle de la faim	11
LEXIQUE	14
ANNEXE : Zoom sur des actions du CCFD-Terre Solidaire	
en faveur de l'agroécologie paysanne et solidaire	15
BIBLIOGRAPHIE	18

Construire la souvergineté alimentaire

INTRODUCTION

Le projet associatif du CCFD-Terre Solidaire définit sa mission comme suit « *le CCFD-Terre solidaire agit contre toutes les formes d'injustices pour que les droits fondamentaux de chacun soient respectés et promus. En premier lieu, celui de ne pas souffrir de la faim, de la pauvreté et des inégalités* » ¹. Ainsi, lutter contre la faim fait partie de la raison d'être du CCFD-Terre Solidaire.

Dans son rapport d'orientation (RO) 2021-2027, le CCFD-Terre Solidaire énonce quatre champs d'action prioritaire pour mener à bien sa mission de solidarité internationale. Parmi eux, la souveraineté alimentaire qui constitue le pilier pour toute action contre la faim.

Ancré dans le Rapport d'Orientation 2021-2027, le présent texte de positionnement, fruit d'un travail collectif entre salarié.e.s et bénévoles du CCFD-Terre Solidaire, précise, à partir d'une analyse actualisée des enjeux de la faim, sa finalité d'action, autrement dit son utopie, ainsi que les chemins sur lesquels il va orienter prioritairement son action, dans les six années à venir, pour y concourir.

Ce texte de positionnement, validé par le conseil d'administration du CCFD-Terre Solidaire, est une boussole pour toutes les composantes de l'Association qui souhaitent s'investir et mener des actions en faveur de la souveraineté alimentaire, au sein de notre organisation. Il a vocation à structurer l'action du CCFD-Terre Solidaire sur la thématique de la souveraineté alimentaire pour la période 2021-2027, à travers les objectifs de changements identifiés en partie 2.

Pour actualiser son positionnement sur la souveraineté alimentaire, le CCFD-Terre Solidaire s'est appuyé sur :

- un travail d'analyse approfondie dans une approche systémique des enjeux de la faim.
- sur la note de positionnement du CCFD-Terre Solidaire « *Pour une agroécologie paysanne et solidaire !*» validé en janvier 2021 par le Conseil d'administration disponible sur la médiathèque via ce lien : https://mediatheque.ccfd-terresolidaire.org/mciOGP7yk

Projet Associatif du CCFD-Terre Solidaire, validé par l'Assemblée générale en décembre 2018.

Construire la souveraineté alimentaire Construire la souveraineté alimentaire

I- NOTRE UTOPIE : CONSTRUIRE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

A/ NOTRE CADRE D'ACTION

Pour réaliser sa mission de solidarité internationale, le CCFD-Terre Solidaire considère la souveraineté alimentaire comme le pilier de son engagement dans la lutte contre la faim dans la mesure où elle est la condition, incontournable, pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. La souveraineté alimentaire exige de transformer en profondeur notre système agricole et alimentaire.

1) Les droits humains, premier pilier qui fonde notre approche de la souveraineté alimentaire

Dès 1948, la **Déclaration universelle des droits humains** proclame ainsi à l'article 25 : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation* »². En 1966, la Déclaration se voit complétée en ce sens par le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIDESC), qui dispose dans son article 11§2 : « *Les États parties au présent Pacte, reconnaissent le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires »³. Le respect, la protection et la promotion de ce droit figurent donc parmi les obligations des États parties au Pacte.*

Ce droit à l'alimentation correspond, d'après le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, au « droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne »⁴. Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CODESC, organisme onusien de mise en œuvre du PIDESC), « le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer »⁵. Assurer la souveraineté alimentaire représente ainsi l'outil clé de la réalisation et du respect du droit à **l'alimentation.** Il peut de même contribuer à protéger d'autres droits humains internationalement reconnus : le droit à la santé, à l'éducation et à l'absence de traitements cruels, inhumains et dégradants⁶. En retour, le corpus de droit international relatif aux droits humains peut venir stimuler le développement de la souveraineté alimentaire. Juridiquement opposable aux États, il doit ainsi primer sur les cadres du droit commercial international⁷

Dans le cadre de sa réflexion et de son action sur les systèmes alimentaires et agricoles, le CCFD-Terre Solidaire souscrit d'autre part à la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des**

autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée par le Conseil des droits de l'homme puis par l'Assemblée générale en 2018⁸. En effet, les paysans font partie des personnes dont les droits sont les plus massivement violés⁹. Leur droit à l'alimentation se trouve particulièrement mis à mal : comme il a été précisé plus haut, 75% des personnes souffrant de la faim vivent en zone rurale et sont essentiellement de petit.e.s producteurs.trices. Il est donc non seulement nécessaire de réaffirmer au profit des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales une garantie de leurs droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels traditionnels, mais aussi de leur reconnaître certains droits spécifiques, qui doivent leur permettre en propre de gagner leur autonomie, de satisfaire leurs besoins - alimentaires notamment - et de préserver leur identité. Sont ainsi consacrés dans la Déclaration, par exemple : un droit d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources (article 5), un droit d'accès aux moyens de production, services financiers y compris (article 16), un droit à la terre (article 17) et un droit aux semences (article 19). Après avoir convoqué de nouveau le « droit à une alimentation suffisante » et le « droit fondamental d'être à l'abri de la faim », l'article 15 entérine de manière cruciale, à l'alinéa 4, le « droit [pour les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales] de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles, droit reconnu par de nombreux États et régions comme le droit à la souveraineté **alimentaire** » ¹⁰. La Déclaration fait donc écho à l'approche systémique de l'alimentation et de l'agriculture que le CCFD-Terre Solidaire entend

2) Notre action en faveur de la souveraineté alimentaire s'ancre dans la pensée sociale de l'Ealise

Pour l'Eglise catholique, « Donner à manger aux affamés (Mt. 25, 35) est un impératif éthique pour l'Église universelle » 11. Dans l'Encyclique Laudato Si', le Pape François inscrit ainsi directement la souveraineté et la sécurité alimentaires dans une approche systémique, en ce qu'elles permettent de défendre de front la justice sociale, économique et environnementale. Il appelle alors à protéger les biens communs environnementaux, fruits de notre « maison commune » qui bien souvent conditionnent l'accès des populations à l'alimentation.

Le Pape François identifie alors le « principe de subordination de la propriété privée à la destination universelle des biens et, par conséquent, le droit universel à leur usage », comme la véritable « "règle d'or" du comportement social »¹². De même, dans l'Encyclique Fratelli Tutti du 3 octobre 2020, il rappelle que « la tradition chrétienne n'a jamais reconnu comme absolu ou intouchable le droit à la propriété privée, et [qu']elle a souligné la fonction sociale de toute forme de propriété privée». Ainsi, « le principe de l'usage commun des biens créés pour tous est le "premier principe de tout l'ordre éthico-social"; c'est un droit naturel, originaire et prioritaire »¹³. En conséquence, le Pape François met régulièrement en avant la responsabilité des acteurs privés et

des décideurs publics dans la permanence de l'insécurité des crises alimentaires. Dans un vidéo-message envoyé le 16 octobre 2020, à l'occasion du 75e anniversaire de la FAO, il déclare par exemple : « pour l'humanité, la faim n'est pas seulement une tragédie mais une honte »¹⁴. Ce constat fait écho à l'Encyclique qui précède de quelques jours cette adresse : celui-ci reprend l'hypothèse formulée par les premiers chrétiens selon laquelle, « si une personne ne dispose pas de ce qui est nécessaire pour vivre dignement, c'est que quelqu'un d'autre l'en prive »¹⁵.

Cette prise de position amène le Pape François à présenter et soutenir l'agriculture paysanne et familiale comme un modèle permettant de répondre aux défis alimentaires du XXIe siècle. En effet : « il y a une grande variété de systèmes alimentaires ruraux de petites dimensions qui continuent à alimenter la plus grande partie de la population mondiale, en utilisant une faible proportion du territoire et de l'eau, et en produisant peu de déchets, que ce soit sur de petites parcelles agricoles, vergers, ou grâce à la chasse, à la cueillette et la pêche artisanale, entre autres. Mais les économies d'échelle, spécialement dans le secteur agricole, finissent par forcer les petits agriculteurs à vendre leurs terres ou à abandonner leurs cultures traditionnelles. [...] ». Dès lors, « les autorités ont le droit et la responsabilité de prendre des mesures de soutien clair et ferme aux petits producteurs et à la variété de la production. Pour qu'il y ait une liberté économique dont tous puissent effectivement bénéficier, il peut parfois être nécessaire de mettre des limites à ceux qui ont plus de movens et de pouvoir financier » 16.

Une transformation des systèmes de production et une protection accrue des communautés paysannes s'avèrent donc nécessaires, dans la mesure où le simple traitement économique des questions agricoles n'est pas à la hauteur des enjeux alimentaires contemporains. Dans son message à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation de 2019, le Pape François déclare ainsi : « *La lutte contre* la faim et la malnutrition ne cessera pas tant que prévaudra exclusivement la logique du marché et que l'on cherchera seulement le profit à tout prix, en réduisant la nourriture à un simple produit de commerce, sujet à la spéculation financière, et en en faussant la valeur culturelle, sociale et fortement symbolique »¹⁷. Dans un cadre plus général, la même analyse est encore présentée dans Fratelli Tutti, qui énonce : « Le marché à lui seul ne résout pas tout, même si, une fois encore, l'on veut **nous faire croire** à ce dogme de foi néolibéral. *Il s'agit là d'une pensée* pauvre, répétitive, qui propose toujours les mêmes recettes face à tous les défis qui se présentent ». Le Pape François remarque alors également que « la spéculation financière, qui poursuit comme objectif principal le gain facile, continue de faire des ravages »18. Ainsi s'agit-il de renverser l'ordre des priorités : « le droit de certains à la liberté d'entreprise ou de marché ne peut se trouver au-dessus des droits des peuples et de la dignité des pauvres, pas plus qu'au-dessus du respect de l'environnement, car "celui qui s'approprie quelque chose, c'est seulement pour l'administrer pour le bien de tous" »19

Enfin, c'est en se basant sur l'expérience et l'expertise de ses partenaires et de ses alliés, sur l'action et l'engagement de son réseau de bénévoles et des équipes salariées, sur sa propre implication dans certains réseaux et cadres thématiques à l'échelle internationale («Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition» du CSA, Forum social mondial, etc.), que le CCFD-Terre Solidaire alimente et actualise sa lecture des enjeux liés à la souveraineté alimentaire, afin d'affiner son action en la matière.



Damien Cousin / CCFD-Terre Solidain

² DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948

³ PIDESC, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, traité international multilatéral adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies, New York.

⁴ Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "La Définition et l'histoire du droit à l'alimentation" E/CN.4/2001/53, 7 février 2001.

⁵ CODESC, "Observation générale 12: Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)", E/C.12/1999/5, 12 mai 1999.

⁶ HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), fiche d'information n°34, "Le droit à une alimentation suffisante".

⁷ Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "La Sécurité alimentaire et la souveraineté", E/CN.4/2004/10, 2004.

La Via Campesina, "La Déclaration sur les droits des paysan-ne-s à l'ONU enrichit le système des droits humains", MONTON Diego, 1er juillet 2019 [en ligne].
Voir: Coordination SUD, "Défendre les droits des paysans: Pour une Déclaration des Nations Unies", ERARD Pascal, Les Notes de la C2A n°23, novembre 2015.

¹⁰ Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 2018. New York.

¹¹ Benoît XVI, Lettre Encyclique Caritas in veritate, 29 juin 2009, §27.

¹⁷ ihid 693

¹³ François, Lettre Encyclique Fratelli Tutti, 3 octobre 2020, §120.

¹⁴ Cath.ch, ""La Faim est une honte", déclare le Pape François à la FAO", 16 octobre 2020 [en ligne].

¹⁵ Pape François, Fratelli Tutti, op. cit., §119.

¹⁵ Paperiani

¹⁷ Vatican.va, "Message du Pape François pour la Journée mondiale de l'alimentation 2019", prononcé depuis le Vatican le 16 octobre 2019 [en ligne].

¹⁸ Pape François, Fratelli Tutti, §168.

¹⁹ Ibid., §122

B/ QUELLE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DÉFENDONS-NOUS ?

Si le concept de souveraineté alimentaire a toujours servi de contre-modèle aux systèmes alimentaires et agricoles industrialisés et tournés vers l'exportation, aux conséquences désastreuses sur le plan éthique, économique, social et environnemental, sa compréhension a évolué au cours du temps. A l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, la Via Campesina, réseau international d'organisations paysannes et partenaire du CCFD-Terre Solidaire, définit d'abord la souveraineté alimentaire comme « le droit de chaque nation de maintenir et d'élaborer sa propre capacité de produire ses propres aliments de base dans le respect de la diversité productive et culturelle ». Elle en reste donc, dans un premier temps, à une approche entièrement centrée sur l'indépendance nationale en matière de production alimentaire, qui doit prévaloir sur la libéralisation des marchés agricoles au niveau mondial.

La notion est cependant amenée à évoluer dans les années 2000, afin de prendre en compte les besoins et attentes spécifiques des communautés locales, ainsi que d'élargir la focale sur les divers enjeux liés à l'alimentation. Ainsi, d'après le « Forum des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire », contre-sommet de la société civile tenu en 2002 à Rome en parallèle du « Sommet Mondial de l'Alimentation: cinq ans après », « la souveraineté alimentaire est le droit des peuples, des communautés et des pays de définir, dans les domaines de l'agriculture, du travail, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion foncière, des politiques écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à leur situation unique. Elle comprend le droit véritable à l'alimentation et à la production d'aliments, ce qui signifie que tous les peuples ont le droit à des aliments sûrs, nutritifs et culturellement appropriés et aux moyens de les produire et doivent avoir la capacité de subvenir *à leurs besoins et à ceux de leurs sociétés »*²⁰. Cette acception dépasse la capacité des États à produire de manière indépendante. Elle vise à remettre les populations locales au cœur de la notion de souveraineté alimentaire, au cœur des systèmes alimentaires et agricoles.

Cette prise en compte des communautés locales se retrouve dans l'actuelle définition de la souveraineté alimentaire de la Via Campesina, actée par sa résolution du 15 janvier 2003 : « la souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers »²¹.

C'est dans cette même démarche d'autonomisation alimentaire des communautés locales, profitable du point de vue social, économique, culturel et environnemental, que le CCFD-Terre Solidaire s'inscrit. Dans le cadre de son action, l'association choisit donc de retenir la définition proposée dans la Déclaration de Nyéléni²², prononcée en 2007 au cours d'un Forum Mondial sur la souveraineté alimentaire : « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles ».

Ce dernier texte introduit par ailleurs, de manière pertinente, l'idée d'une résistance aux différentes formes de domination qui pèsent sur les systèmes alimentaires et agricoles : « L'impérialisme, le néolibéralisme, le néocolonialisme et le patriarcat ainsi que tous les systèmes qui appauvrissent la vie, les ressources et les écosystèmes mais aussi leurs promoteurs, tels que les institutions financières internationales, l'Organisation Mondiale du Commerce, les accords de libre-échange, les multinationales et les gouvernements ennemis des peuples ». Il rappelle ainsi la nécessité, soulevée dès 1996 par le Forum des ONG au cours du Sommet mondial de l'alimentation, d'assurer un droit à la souverai-

neté alimentaire qui puisse s'exercer sans crainte de « *représailles, sous quelque forme que ce soit* »²³.

L'approche de la souveraineté alimentaire telle que défendue permet de protéger les marchés intérieurs et locaux des politiques d'exportation et d'importation massives et des pratiques de dumping, qui diminuent les garanties des paysan.ne.s en termes de revenus économigues et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. La démarche suppose de stimuler la production vivrière paysanne et familiale et celle des systèmes alimentaires locaux. À ce titre, les marchés agricoles locaux deviennent l'espace central de réalisation de la souveraineté alimentaire, et se voit accorder la priorité. La souveraineté alimentaire ne s'oppose pas intrinsèquement à toute forme de commerce international, régional ou national mais certaines formes de commerce y concourent quand d'autres y nuisent. Elle subordonne ces derniers à la satisfaction des besoins alimentaires des peuples, et au maintien de pratiques commerciales équitables. Elle offre ainsi une compréhension positive et non plus négative de l'interdépendance entre les États et entre les peuples, en termes d'agriculture et d'alimentation : les échanges doivent être soumis à un principe de solidarité, de choix et de complémentarité. Nous retrouvons ici les principes fondateurs du commerce équitable.

Le concept de souveraineté alimentaire est parfois dévoyé!

On observe que **les acteurs privés comme publics** porte dans le débat public une utilisation inexacte ou fallacieuse et cela notamment dans le contexte de crise sanitaire que le monde vit actuellement en raison de la Covid-19. La souveraineté alimentaire est parfois présentée comme une simple reterritorialisation/autonomie de la production agricole, sans réflexion sur l'utilisation de cette production. C'est sous cette forme qu'elle a par exemple gagné l'exécutif français. Dans son discours aux États Généraux de l'Alimentation de 2017, le Président de la République déclarait par exemple : « Ce qu'il y a derrière la souveraineté alimentaire, c'est le défi de notre indépendance économique et alimentaire de celle de l'Europe mais aussi de la crédibilité des décisions que nous avons à prendre aujourd'hui ». C'est ainsi notamment « pour maintenir notre tissu industriel, agricole, pour être à la hauteur des défis de notre souveraineté alimentaire »²⁴ que la politique gouvernementale de soutien aux prix agricoles est mise en avant. La souveraineté alimentaire trouve ainsi sa justification dans une certaine forme de patriotisme économique.

À ce titre, le CCFD-Terre Solidaire rappelle que la souveraineté alimentaire n'est pas seulement, ni nécessairement, synonyme d'autarcie nationale. Tout comme l'«autosuffisance» évoquée par Michael Fakhri, Rapporteur spécial des Nations
Unies sur le droit à l'alimentation, dans son premier rapport de 2020, elle s'apparente plutôt à un « idéal normatif » qui «
place le pouvoir de décision concernant les éléments clés de la production, de la distribution et de la consommation de denrées
alimentaires [...] entre les mains des populations locales en premier lieu, des populations nationales en deuxième lieu et des populations internationales en dernier lieu » 25. Suivant une logique de subsidiarité, elle s'inscrit dans la seule perspective d'une
gestion responsable et inclusive des risques et d'une réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

L'instrumentalisation du concept de souveraineté alimentaire profite par ailleurs aux grandes entreprises du secteur de l'agroalimentaire et du lobby céréalier agricole, qui y trouvent le moyen de s'approprier certaines parts de marché, et aux autres acteurs privés. Pour exemple, en février 2020, l'Association Nationale des Industries Agroalimentaires (ANIA) se félicitait que trois des dix marchés publics prioritaires en matière d'actions publiques aient été réservés au secteur agricole et agroalimentaire français, y voyant une forme de « contribution à la souveraineté alimentaire mondiale ». De même, au cours de la crise sanitaire Covid-19, la FNSEA a avancé que les exportations agricoles françaises contribueraient à la réalisation d'une souveraineté alimentaire « solidaire »²⁶, allant ainsi à l'opposé de l'essence même du concept : en effet ce dernier ne se pense pas en termes de complémentarité d'exportations et d'importations mais par la possibilité pour les citoyens d'un territoire donné de contribuer à la construction de leur système alimentaire.

La souveraineté alimentaire, telle qu'entendue par le CCFD-Terre Solidaire, représente la seule voie possible de réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le respect des droits humains et de l'environnement, au Nord comme au Sud. De fait, la simple augmentation de la production alimentaire et du volume de denrées échangées ne peut en effet suffire à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il est essentiel d'adapter les systèmes de production. de transformation et de distribution aux besoins alimentaires et aux moyens budgétaires des populations. Ainsi, en 2015, l'équivalent de 4 600 kilocalories par personne et par jour sont produites à travers le monde. En termes de calories, ceci suffit en théorie pour nourrir 12 milliards de personnes. Selon la FAO, un tiers de cette production est cependant perdue ou gaspillée sous des formes multiples, notamment via l'alimentation animale en élevage intensif²⁷. Cette production agricole bénéficie par ailleurs davantage aux États du Nord qu'à ceux du Sud²⁸, et correspond à des régimes alimentaires souvent déséguilibrés sur le plan nutritionnel. On en arrive ainsi aux résultats que l'on connaît : deux milliards de personnes souffrent aujourd'hui d'insécurité alimentaire ; trois milliards de personnes à risque de malnutrition ²⁹ Ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne dépend pas tant de la productivité des systèmes alimentaires et agricoles que de leur capacité à mettre à disposition de l'ensemble de la population des aliments sains et nutritifs.

La défense de la souveraineté alimentaire constitue une réponse adaptée à ces enjeux, en ce qu'elle remet le pouvoir de décision entre les mains des nations, des peuples et des communautés locales, qui sont les premiers concernés par leur propre sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une autonomie dans la définition des politiques agricoles et alimentaires leur offre un gage de pertinence, d'efficacité et de justice accrues.

Aux côtés de sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réalisation du droit à l'alimentation, la souveraineté alimentaire présente un certain nombre de co-bénéfices qui servent les combats du CCFD-Terre Solidaire, et dont la Déclaration de **Nyéléni dresse la liste.** Elle participe au développement de modes de production durables, à la juste rémunération des agriculteurs et au renforcement de leurs moyens d'existence. Elle stimule la recomposition des droits fonciers suivant un principe de réforme agraire, ainsi que celle des droits de pêche et des droits d'usage des pâturages, visant ainsi une répartition pacifique et équitable des ressources. Elle favorise l'autonomisation politique des peuples à travers la défense d'un principe d'auto-détermination. Elle concourt à la préservation du tissu social et de la diversité culturelle des communautés paysannes, à une meilleure intégration des femmes dans la gouvernance des ressources et dans les choix de production agricole, et à une résilience accrue, en cas de catastrophes naturelles et dans les situations de post-conflit ³⁰. Elle permet enfin de mettre en valeur des techniques agricoles et traditions alimentaires qui assurent une gestion durable et respectueuse des ressources environnementales (terres, sols, eaux, mers, semences, réserves halieutiques et biodiversité en général). La défense de la souveraineté alimentaire relève ainsi d'une démarche holistique, qui intègre l'ensemble des enjeux politiques, sociaux, culturels, économiques et environnementaux associés à nos modes de production agricole et de consommation alimentaire.

²⁰ Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, "La Sécurité alimentaire et la souveraineté", op. cit., §26.

²¹ La Via Campesina, "La Souveraineté alimentaire. Résolution", 15 janvier 2003 [en ligne].

²² Nyeleni.org, "Déclaration de Nyéléni", Village de Nyéléni, Sélingué, Mali, 27 février 2007 [en ligne]

²³ FÁO, "Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 1996", "Une Déclaration du Forum des ONG adressée au Sommet mondial de l'alimentation", 17 novembre 1996. [en ligne].

²⁴ Elysée, "Discours du Président de la République aux Etats généraux de l'alimentation", 11 octobre 2017 [en ligne].

²⁵ Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "Le Droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international", A/75/219, 2020.

²⁶ CCFD-Terre Solidaire, "Crise alimentaire: les impasses de l'agriculture industrielle mondialisée", Valentin Brochard et Floriane Louvet, 19 juin 2020 [en ligne].

²⁷ CCFD-Terre Solidaire, «Agriculture et alimentation, les vraies solutions», 18 novembre 2015 [en ligne].

Voir Action contre la Faim, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, «La Faim: un business comme un autre. Comment la Nouvelle Alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique», Clara Jamart, Maureen Jorand et Peggy Pascal, septembre 2014, p.8: «contrairement à ce que certains modèles postulent parfois, les produits alimentaires ne vont pas là où résident les besoins : ils s'orientent en fonction de la demande de consommateurs solvables»

²⁹ CCFD-Terre Solidaire, "Crise alimentaire : les impasses de l'agriculture industrielle mondialisée", op. cit

³⁰ Voir Nyéléni.org, "Déclaration de Nyéléni", op. cit.

C/ L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE ET SOLIDAIRE: NOTRE PORTE D'ENTRÉE VERS LA RÉALISATION DE LA SOUVERAI-NETÉ ALIMENTAIRE 31

1) Rappel des contours du concept d'agroécologie paysanne et solidaire

Pour construire la souveraineté alimentaire, il est nécessaire d'envisager des réformes profondes et structurelles du système de production agricole, de transformation et de distribution des produits alimentaires, ainsi que de leurs modes de consommation. C'est à cette étape qu'intervient l'« agroécologie paysanne et solidaire ».

L'enjeu est de promouvoir un développement agricole endogène, enraciné dans la culture locale et en phase avec les contraintes et les potentialités offertes par le milieu. C'est pourquoi, avant d'être un concept, l'agroécologie renvoie à un ensemble de pratiques ³².

La notion d'agroécologie paysanne et solidaire développée par le CCFD-Terre Solidaire, renvoie pour sa part à une approche globale de l'agriculture et plus largement des sociétés qui s'inscrit dans la continuité de la pensée développée sur les agroécosystèmes. L'agroécologie paysanne et solidaire entend favoriser l'émergence de systèmes alimentaires et agricoles qui permettent aux paysan. ne.s de vivre de leur métier et à l'ensemble de l'humanité d'avoir accès à des produits de qualité. Elle vise indissociablement à gérer de façon juste et responsable les biens communs* que sont l'eau, la terre, l'air, la biodiversité et l'équilibre du climat 33. Ce traitement holistique des questions agricoles répond à l'impératif de sauvegarde de la maison commune formulé dans l'encyclique *Laudato Si'*, où le Pape François écrit : « Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres »34,

Le terme d'« agroécologie » fait lui-même souvent l'objet de récupérations ou d'emplois réducteurs. En son nom, de « fausses solutions » agricoles et environnementales se trouvent régulièrement promues. Une confusion peut ainsi parfois être opérée - voire entretenue - entre d'une part une « agroécologie » simplement comprise comme un ensemble de techniques agronomiques et de méthodes parfois promues indûment par l'agro-industrie (l'emploi des OGM par exemple), et d'autre part l'agroécologie paysanne et solidaire. Il est donc important de souligner que l'agroécologie paysanne et solidaire relève en réalité d'un véritable projet sociétal, dont les trois principales dimensions ³⁵ sont :

• La dimension agroécologique, qui correspond à une approche globale et systémique, s'inspirant des fonctionnements de la nature. Elle invite à concevoir des systèmes agricoles qui fonctionnent à l'image des écosystèmes. Tout en développant l'autonomie et les capacités d'adaptation des paysan.ne.s, elle présente de multiples effets bénéfiques en termes de biodiversité, de maintien des sols vivants et d'atténuation des dérèglements climatiques.

- La dimension paysanne signifiant que l'agroécologie paysanne et solidaire doit s'adapter aux spécificités physiques, bioclimatiques, sociales et culturelles des territoires, permettre aux paysan.ne.s de participer aux décisions qui les concernent notamment en termes d'accès à la terre et aux ressources naturelles et faire valoir leurs droits économiques, sociaux et culturels.
- La dimension solidaire signifiant que l'agroécologie paysanne et solidaire vise à favoriser la cohabitation des Humains entre eux et avec les autres espèces qui peuplent la planète, ainsi que la réalisation de la justice sociale. L'AEPS vise ainsi à développer la conscience d'une responsabilité collective et la possibilité d'un « vivre-ensemble » : elle va bien au-delà du seul cadre des systèmes de production. Il s'agit par-là d'affirmer la responsabilité collective de l'essor de l'agroécologie et la nécessité de régulations politiques internationales soucieuses de justice sociale, de justice climatique, et adaptées à la prise en charge des problèmes environnementaux transfrontaliers.

L'agroécologie paysanne et solidaire ne consiste donc pas en un corps fixe de règles mais davantage en un ensemble de grands principes qui doivent faire l'objet d'une traduction spécifique adaptée aux réalités des territoires et aux besoins des populations locales. Loin d'être rétrograde, une telle logique d'adaptation pousse à un réel effort d'innovation, tant dans la mise en place des techniques agronomiques et que dans la structuration des rapports sociaux. Bien plus que l'agriculture industrielle intensive, fortement mécanisée et gourmande en intrants de synthèse, l'agroécologie paysanne et solidaire est tournée dans le sens du progrès humain. **Elle se base sur les** savoir-faire traditionnels et paysans (utilisation de semences et de matériel végétal adaptés aux conditions climatiques locales; associations culturales complexes; gestion responsable de l'eau...)³⁶, **qui ont** été validés depuis par la recherche portant sur la compréhension de la complexité du vivant, les synergies qui s'y développent et son économie de moyens fondée notamment les principes du biomimé-

2) L'impact de l'agroécologie paysanne et solidaire

Dès 2011, le Rapporteur spécial Olivier de Schutter avait, dans son rapport « Agroécologie et droit à l'alimentation » 38, montré que l'agroécologie pourrait doubler la production agricole mondiale en dix ans, tout en réduisant la pauvreté rurale. L'étude réalisée en 2007 par Jules Pretty, fondée sur l'évaluation d'impact de 286 interventions agroécologiques menées dans les systèmes agricoles traditionnels de 57 pays en développement depuis les années 1990, avait également permis d'observer une augmentation moyenne de 79 % des rendements agricoles - et de près de 116% pour les projets menés en Afrique, d'après l'analyse complémentaire proposée par deux programmes onusiens ³⁹. Une nouvelle étude conduite en 2011, à la demande du gouvernement britannique, autour de 40 projets de promotion de l'agroécologie dans 40 pays africains, avait conclu à un accroissement de 113 % des rendements sur une période de trois à six ans 40. Sachant que l'agriculture familiale produit déjà 80% de la nourriture mondiale en termes de valeur ; sachant d'autre part que le gaspillage agricole et alimentaire représente, selon le GIEC, un tiers de la production agricole 41 ; il apparaît donc que l'agroécologie

paysanne et solidaire a bien la capacité de nourrir le monde. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui frappe, aujourd'hui encore, des centaines de millions de personnes, tient en effet principalement à un problème de structuration des systèmes alimentaires, que l'agroécologie paysanne et solidaire s'avère apte à corriger : elle permet en effet de produire davantage, tout en assurant une meilleure distribution des produits alimentaires.

Cette approche agroécologique confère d'autre part aux paysan.ne.s, de même qu'aux pêcheurs-artisans, un degré d'autonomie accru. L'agroécologie paysanne et solidaire est en effet principalement tournée vers les besoins des paysan.ne.s et les marchés locaux. Les travailleurs des milieux ruraux peuvent ainsi devenir maîtres de leur propre alimentation. L'agroécologie paysanne et solidaire permet par ailleurs, au Nord comme au Sud, d'améliorer les revenus des agriculteurs, à travers une amélioration quantitative et qualitative de leurs productions. Nécessitant une main-d'œuvre importante, elle contribue à ancrer les travailleurs agricoles sur leurs territoires et à stimuler l'emploi local

L'agroécologie paysanne et solidaire présente de surcroît un nombre important de **co-bénéfices sociaux et environnementaux**. Elle accroît la résilience des populations vulnérables face aux effets du changement climatique et garantit une libre utilisation des ressources naturelles à tous les petits producteurs, rehaussant par là-même la place et le rôle des femmes dans les sociétés agricoles. En limitant le recours aux intrants chimiques, elle assure une véritable mise en valeur des ressources naturelles et évite les effets secondaires néfastes pour l'environnement et la santé.



³² CCFD-Terre Solidaire, "Pour une agroécologie paysanne et solidaire!", texte de positionnement du 31 janvier 2020.



³³ CCFD-Terre Solidaire, "Pour une agroécologie paysanne et solidaire!", op. cit

³⁴ François, Laudato Si', op. cit., 49.

³⁵ Pour plus de détails Cf. texte de positionnement du CCFD-Terre Solidaire "Pour une agroécologie paysanne et solidaire!", du 31 janvier 2020.

³⁶ CCFD-Terre Solidaire, "Agriculture et alimentation, les vraies solutions", 18 novembre 2015 [en ligne], op. cit.

Diverses études ont permis de mettre en évidence les nombreuses potentialités de l'AEPS. Le scénario TYFA (« Ten Years For Agroecology in Europe ») de 2018, développé conjointement par l'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales) et le bureau d'études AScA et destiné à évaluer les effets d'une transition agroécologique à l'échelle européenne, indique qu'en dépit d'une baisse de la production de 35% (en Kcal), celle-ci permettrait de réduire les émissions de GES du secteur agricole à hauteur de 40%, de reconquérir la biodiversité et de conserver les ressources naturelles, tout en nourrissant sainement la population du continent alimentaire. (Iddri, "Une Europe agroécologique en 2050 : un scénario crédible, un débat à approfondir", Pierre-Marie Aubert, 17 septembre 2018 [en ligne].

³⁸ Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "L'Agroécologie et le droit à l'alimentation", A/HRC/16/49, 2011.

³⁹ ibid

⁴⁰ TRABELSI Meriem, "Comment mesurer la performance agroécologique d'une exploitation agricole pour l'accompagner dans son processus de transition?", Université Paul Valéry - Montpellier III, 2017. Géographie. Français. NNT: 2017MON30037. Tel-01735527.

⁴¹ CCFD-Terre Solidaire, "De la COP 25 à la COP 26 : 10 idées pour faire évoluer nos politiques agricoles", 29 novembre 2019 [en ligne].

II- LES CHEMINS VERS NOTRE UTOPIE

Pour construction de la souveraineté alimentaire, le CCFD-Terre Solidaire s'engage pour favoriser le développement de systèmes alimentaires et agricoles alternatifs - pluriels, résilients, locaux, territorialisés, afin de permettre à chacun.e de bien se nourrir.

Cette approche requiert de repenser les interrelations entre les différents domaines que sont l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, la santé et l'économie à travers une vision systémique d'un monde sans faim. Ceci implique non seulement d'informer, de dénoncer et de combattre les dérives du système agricole actuel, mais aussi de sensibiliser et de promouvoir un changement en profondeur dans l'organisation mondiale et dans les territoires. Pour contribuer à la construction de la souveraineté alimentaire telle que décrite dans la partie l, le CCFD-Terre Solidaire agira prioritairement dans les six années à venir, jusqu'en 2027, sur cinq objectifs de changement identifiés à partir de son identité, de ses valeurs et de son expertise. Ainsi, il ne s'agira pas d'agir sur toutes les problématiques de la faim mais bien de circonscrire son action autour de ces 5 "chemins" sur lesquels le CCFD-Terre Solidaire a toute légitimité et compétence pour agir.

1) PROMOUVOIR L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE ET SOLIDAIRE POUR DÉVE-LOPPER DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES JUSTES, DURABLES ÉQUI-TABLES ET TERRITORIALISÉS

Le CCFD-Terre Solidaire entend contribuer à la construction, au bénéfice des générations présentes et futures, de systèmes alimentaires et agricoles fondés sur un ensemble de complémentarités économiques, sociales, culturelles et environnementales. De tels systèmes devront être garants des capacités de choix des populations en matière de production agricole et de consommation alimentaire. Il s'agit donc de renverser l'ordre des priorités : le respect de l'environnement et des droits humains doit se voir attribuer la primauté sur les considérations économiques court-termistes et sur la course à la maximisation des profits. À travers l'élaboration d'un nouveau modèle de société qu'est l'agroécologie paysanne et solidaire, le CCFD-Terre Solidaire s'efforce de sortir l'alimentation et l'agriculture des logiques de marché

Pour se faire, le CCFD-Terre Solidaire se mobilise pour, au Nord comme au Sud :

- Promouvoir et défendre le modèle de l'Agroécologie paysanne et solidaire ⁴². Le CCFD-Terre Solidaire entend faire la preuve des nombreux co-bénéfices de ce modèle et sensibiliser et influencer les décideurs, les chercheurs, les organisations de la société civile ainsi que l'opinion publique, en montrant en quoi l'agroécologie paysanne et solidaire est un modèle viable tant dans les dimensions économiques, sociales et écologiques, et capable de nourrir le monde. C'est dans cet esprit que le CCFD-Terre Solidaire accompagne ses partenaires engagés dans la transition vers l'agroécologie paysanne et solidaire et mobilisés en faveur du respect des droits économiques, sociaux et culturels des paysannes et des paysans.
- Agir en faveur du basculement nécessaire des politiques publiques agricoles vers le développement de l'agroécologie paysanne et solidaire, à tous les niveaux (local, régional, national, européen et mondial). L'enjeu est la définition d'une nouvelle priorisation qui mette un terme aux politiques et aux soutiens publics qui bénéficient principalement aujourd'hui au développement de systèmes prédateurs pour la souveraineté alimentaire : systèmes

qui jusqu'à présent accaparent l'essentiel des budgets agricoles et bénéficient d'une législation très favorable.

- Documenter, appuyer et convaincre de la pertinence de l'approche soutenue par le CCFD-Terre Solidaire, et dénoncer les externalités négatives afin de résister à un système alimentaire et agricole industriel et mondialisé à bout de souffle, mais, soutenu à bout de bras par les États.
- Agir pour inverser la hiérarchie des normes : donner la priorité au respect de l'environnement et au respect des droits humains avant celui du marché. En somme, reconnaître que sortir l'alimentation et l'agriculture des logiques promues par les politiques libérales est un préambule indispensable à toute transformation profonde de nos systèmes agricoles et alimentaires.
- Considérer le rapport de domination de l'être humain sur la nature et lutter contre. Avec la recherche du profit, cette domination est un fondement du système alimentaire industriel : l'enjeu est de rompre avec l'anthropocentrisme qui prétend la justifier. Dans le contexte actuel, cela signifie agir en faveur de changements majeurs, notamment en matière de gestion des « communs », de partage des biens, de modes de production et de consommation : la sobriété est ainsi nécessaire pour dépasser la vision utilitariste de la nature. Dans cet esprit, être à l'écoute de traditions qui pensent différemment la relation entre l'être humain et la nature peut nous accompagner dans cette démarche.

2) LUTTER CONTRE LES POLITIQUES ET INITIATIVES - PUBLIQUES COMME PRI-VÉES- QUI METTENT EN PÉRIL LA SOUVE-RAINETÉ ALIMENTAIRE DES PEUPLES

Les obstacles à la construction de la souveraineté alimentaire résultent non seulement de facteurs structurels, mais aussi d'investissements, de partenariats et de la promotion de concepts - voire de politiques - qui vont directement à l'encontre des intérêts des populations. Le CCFD-Terre Solidaire agit à tous les niveaux, en coordination avec les acteurs de la société civile et de la recherche impliqués, pour y mettre fin. Il se trouve ainsi appelé à lutter contre les pratiques et politiques privées comme publiques allant à l'encontre de la souveraineté alimentaire des peuples.

Pour cela, le CCFD-Terre Solidaire se mobilise pour :

- Lutter contre la dérégulation des marchés. L'association continue à ce titre à questionner la nocivité des politiques tournées prioritairement vers l'exportation, des pratiques de dumping, de la constitution par les grands groupes de monopoles ou d'oligopoles, ainsi que de la spéculation sur les marchés agricoles. Elle s'efforce de faire prévaloir la notion de solidarité dans les échanges mondiaux, l'ensemble de ses actions s'opposant au paradigme d'un libre-échange sans contreparties.
- Ici et là-bas, documenter, dénoncer et mettre en lumière les effets dévastateurs des politiques et initiatives inscrites en faveur des modèles agro-exportateurs et extractivistes, qui ont notamment pour corollaires la privatisation et/ou l'accaparement systématique des biens communs terres comme océans. Le CCFD-Terre Solidaire s'engage également à combattre autant que faire se peut ce type d'initiatives et de politiques et à promouvoir et développer la gestion en coopération et la gouvernance collective des biens communs essentiels à la production alimentaire (eau, foncier, forêts et semences notamment), ainsi que de lutter contre leur privatisation.

- Militer pour un meilleur encadrement des investissements agricoles et alimentaires privés comme publics. Tout investisseur ou financeur, doit être tenu redevable des impacts, positifs comme négatifs découlant de ses investissements.
- Ici et là-bas, documenter, dénoncer et mettre en lumière l'ensemble des « fausses solutions » qui détournent nos sociétés de la transition vers une agroécologie paysanne et solidaire. Face à ces fausses solutions, le combat du CCFD-Terre Solidaire doit demeurer constant : toute innovation technologique agricole ou alimentaire doit être mise au service, à la disponibilité et à la cooptation des petits agriculteurs et doit s'inscrire dans le développement d'un système agricole et alimentaire agroécologique paysan et solidaire respectueux des droits humains.

3) PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MODÈLES ALIMENTAIRES QUI REN-FORCENT LA SOUVERAINETÉ ALIMEN-TAIRE

La souveraineté alimentaire suppose une bonne adéquation à l'échelle territoriale entre la production agricole et la consommation alimentaire. Cette dernière se voit gravement menacée par la propagation du système agro-industriel caractérisé par la surconsommation de viande issue d'élevages industriels avicoles, bovins et porcins, et par la consommation de produits alimentaires ultra-transformés et de contre-saison, engendrant de très fortes émissions de gaz à effet de serre. La souveraineté alimentaire est impactée directement en termes de disponibilité par le gaspillage planétaire de nutriments - céréales et légumineuses - et d'eau généré par la production intensive de viande. Ce phénomène est renforcé par l'accaparement de terres plus particulièrement dans le Sud, et par le développement de l'agriculture d'exportation qui contrevient à l'agroécologie paysanne et solidaire dès lors qu'elle s'effectue au détriment de l'agriculture vivrière.

C'est pourquoi le CCFD-Terre Solidaire se mobilise pour :

- Informer/sensibiliser aux menaces que fait peser le modèle alimentaire industriel dominant sur la souveraineté alimentaire. L'enjeu est de dépasser les approches courantes sur l'alimentation qui se limitent trop souvent à la problématique de la santé, pour en montrer les enjeux sociaux, culturels et surtout en termes de solidarité internationale ainsi que de souveraineté alimentaire
- Prendre part au mouvement de consomm-acteur engagé dans la transformation en profondeur du modèle alimentaire* dominant, marqué notamment par la surconsommation de viande. L'enjeu est de poser cette problématique en ne la réduisant pas à la question des régimes alimentaires plus équilibrés, mais en promouvant des modèles alimentaires qui intègrent les dimensions de solidarité internationale et souveraineté alimentaire.
- Faire émerger des systèmes alimentaires et agricoles agroécologiques et territorialisés, gages de souveraineté et de résilience en encourageant le développement des circuits courts à l'échelle des territoires, qui vont dans le sens d'une articulation optimale entre l'agroécologie paysanne et solidaire et la consommation alimentaire.
- Militer en faveur de politiques publiques, notamment alimentaires, qui protègent les marchés agricoles intérieurs et locaux des politiques d'exportation et d'importation massives et des pratiques de dumping, qui diminuent les garanties des paysan. ne.s en termes de revenus économiques et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'enjeu est de créer des dynamiques structurelles à même de contrer l'expansion du modèle alimentaire industriel.

4) PROMOUVOIR ET DÉFENDRE UNE GOUVERNANCE CITOYENNE EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire est une notion de nature éminemment politique. Il s'agit donc de confier aux citoyens (premiers concernés) les clés du changement, ainsi que des outils de pression efficaces sur les décideurs politiques et économiques. Le pouvoir d'initiative et de décision ne peuvent leur être confisqués. Le CCFD-Terre Solidaire vise, à cet égard, à développer une gouvernance participative et démocratisée des systèmes alimentaires et agricoles, qui puisse véritablement émaner des citoyens.

Alors que la faim est en hausse pour la cinquième année consécutive et que l'agenda international se construit de plus en plus à l'encontre des solutions prônées par les premiers concernés, le concept de souveraineté alimentaire se trouve constamment dévoyé, voire détourné. La lutte contre la faim exige de vulgariser la compréhension de la souveraineté alimentaire et de faire de son respect et de sa mise en œuvre une des pierres angulaires des systèmes alimentaires et agricoles de demain.

Le CCFD-Terre Solidaire se mobilise pour :

- Informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux de la souveraineté alimentaire et renforcer leur pouvoir d'agir. Suivant cette mission d'information et d'éducation, l'association consolide son expertise, fonde sa visibilité et la légitimité de ses messages sur l'implication des 15 000 bénévoles qui contribuent à son travail. De plus, l'organisation veille et agit pour rendre les instances de gouvernance internationale traitant des problématiques alimentaires et agricoles (CSA, FAO, COPs...) plus démocratiques avec une prise en compte forte des intérêts des citoyen.ne.s et non des intérêts privés, en luttant contre l'emprise des firmes agro-alimentaires et des lobbys privés sur la prise de décisions publiques au sein de ces instances.
- Contribuer à l'organisation des paysan.ne.s, pêcheur. euses, communautés transhumantes ou (semi)-nomades et les autres personnes vivant de la terre, de la mer ou de la forêt. Ceci implique les peuples autochtones, communautés locales, mais aussi les travailleurs agricoles et alimentaires migrants, saisonniers ou salariés. Cela passe par le développement des réseaux d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux sur les scènes locales, nationales, régionales et internationales, ainsi gu'au déploiement des mouvements sociaux existants (la Via Campesina ou le Forum mondial des pêcheurs par exemple). Le CCFD Terre Solidaire continue d'accompagner les organisations paysannes et de la société civile pour permettre de structurer, de renforcer et d'avoir des succès dans la conquête et la défense des droits et d'améliorer les conditions de participation des jeunes et des femmes à l'élaboration des politiques et à la gouvernance des territoires, ainsi que de garantir leur accès aux ressources et à leurs
- Lutter contre la criminalisation des mouvements sociaux et la persécution de leurs leaders. Le CCFD-Terre Solidaire dénonce la gravité des violences, des menaces et des intimidations, physiques et légales, que subissent les défenseurs des droits humains et de l'environnement et souligne le rôle que peuvent y jouer les États, les milices, les acteurs de l'agro-industrie.

5) LUTTER CONTRE LE PATRIARCAT, CAUSE STRUCTURELLE DE LA FAIM

Le CCFD-Terre Solidaire a décidé d'engager une réflexion sur le patriarcat pour la période 2021-2027 et sur ses conséquences dans la lutte contre la faim et l'accès à la souveraineté alimentaire. À l'orée de cette

12 Construire la souveraineté alimentaire

réflexion, il en propose une formulation provisoire qui permette de définir des pistes d'engagement.

La souveraineté alimentaire ne peut aboutir sans lutte contre le patriarcat, système d'organisation sociale fondé sur un rapport de domination des hommes sur les femmes dans tous les domaines : économique et financier, politique et social, culturel et religieux, familial, etc. Ce système de domination se traduit par des violences envers les femmes, des inégalités profondes entre hommes et femmes, la violation de nombreux droits, la valorisation de valeurs identifiées comme masculines : force, domination, prise de pouvoir et au détriment d'autres valeurs identifiées comme féminines : partage, empathie, soin... Il assigne hommes et femmes à des rôles sociaux (homme dominant, femme soumise), assignation délétère pour les uns comme pour les autres.

Le patriarcat a ainsi contribué à l'élaboration d'un modèle agricole productiviste et de domination de la nature par l'homme que le CC-FD-Terre Solidaire dénonce. On retrouve ce système patriarcal en milieu rural et dans les secteurs agricole et alimentaire. Alors même que les femmes jouent un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire, elles ont généralement un accès insuffisant aux moyens de production (terres, intrants, technologies), aux services financiers, aux compétences techniques, au marché et à l'emploi. Les normes sociales de genre, l'absence de politiques publiques qui intègrent explicitement cet enjeu et l'insuffisance des infrastructures rurales et des services ruraux (garde d'enfants, éducation, santé) limitent un juste partage et une complémentarité entre hommes et femmes dans les opportunités économiques et la prise de décisions au sein des ménages et plus globalement au sein des mécanismes de gouvernance des systèmes agro-alimentaires 43.

Lutte contre le patriarcat et promotion de la souveraineté alimentaire sont donc intimement liés : lutter contre le patriarcat permet de renforcer la résilience et la durabilité des systèmes agro-alimentaires ; promouvoir des modèles alimentaires alternatifs revient à questionner les soubassements d'un système de domination des hommes sur les femmes.

Pour combattre ces fortes inégalités dans l'accès et la production de biens alimentaires, le CCFD-Terre Solidaire engage une réflexion pour préciser son approche et son positionnement sur les liens entre patriarcat et souveraineté alimentaire pendant les six années à venir.

Mais, dès à présent, sur la question de la souveraineté alimentaire, il s'engage à :

- Associer l'agroécologie paysanne et solidaire à la lutte contre le patriarcat de façon systémique en incluant les problématiques de genre dans le soutien apporté à la diffusion des pratiques agroécologiques paysannes et solidaires.
- Travailler avec l'ensemble des communautés, femmes et hommes, pour promouvoir un système agricole et alimentaire qui allie hommes et femmes dans des relations de respect des droits et de coopération.
- Promouvoir une meilleure intégration des femmes dans la gouvernance des ressources et dans les choix de production agricole. Dans de nombreuses sociétés, alors que les femmes paysannes forment l'essentiel de la culture d'autoconsommation des ménages, les organisations paysannes restent surtout dirigées par des hommes.
- Soutenir plus particulièrement les associations et groupements de production portées par les femmes, celles-ci étant souvent en première ligne pour la défense des territoires contre l'avancée de l'agro-industrie et porteuses d'initiatives agroécologiques au niveau local.

- Rehausser la place et le rôle des femmes dans les sociétés agricoles par la valorisation de leur gestion des ressources naturelles. Les savoirs féminins sont en outre primordiaux dans la gestion des cultures, exploitation des ressources, et de transformation; ceux-ci doivent être revalorisés et revitalisés.
- Travailler avec l'ensemble de la communauté : hommes et femmes, pour valoriser les valeurs la place de tous et toutes.
- Favoriser l'accès aux ressources financières aux femmes paysannes pour développer les productions locales. Dans cette optique, le CCFD-Terre Solidaire visera à renforcer les groupes d'entraide de femmes et faciliter la mise en place de fonds d'exploitation et d'entretien des installations agricoles.
- Sensibiliser les communautés locales et autorités publiques sur les droits des femmes à la terre et sur la nécessité d'appuyer les revendications des femmes pour l'accès à leurs droits fonciers et aux crédits agricoles. Alors que les femmes sont reconnues comme étant les premières à contribuer au travail dans les systèmes agricoles familiaux et communautaires, la plus grande partie d'entre elles n'ont pas d'accès égal avec les hommes à une terre agricole. Le CCFD-Terre Solidaire veut contribuer à lutter contre la restriction de leurs droits sur la propriété en milieu rural et en particulier sur les droits fonciers. L'insécurité juridique et les difficultés d'accès à la terre des femmes fragilisent davantage les systèmes alimentaires locaux.
- Lutter contre les stéréotypes de genre dans les communautés rurales et la répartition des rôles en valorisant le rôle des femmes dans les projets de sécurité alimentaire et de renforcer le protagonisme des femmes dans les associations paysannes et les unités productives.



LEXIQUE

Accaparements de terres : appropriations ou concessions qui correspondent à l'une des situations suivantes : transactions qui donnent lieu à des violations des droits humains ; transactions qui ne sont pas fondées sur le consentement libre, informé et préalable des usagers de terres concernés ; transactions qui sont opérées sans prise en considération de leur impact social, économique et environnemental; transactions qui ne sont pas fondées sur des accords transparents qui spécifient des engagements clairs et contraignants concernant l'emploi et le partage des bénéfices ; transactions qui ne sont pas fondées sur une planification démocratique efficace, un contrôle indépendant et une participation significative de l'ensemble des acteurs concernés (définition de l'International Land Coalition).

Agriculture industrielle: Forme d'agriculture extrêmement mécanisée, gourmande en capital fixe (moyens de production relativement durables, biens d'équipement notamment) et - le plus souvent - foncier, fortement consommatrice d'intrants (semences, pesticides de synthèse, engrais minéraux, etc.) mais moins intensive main d'œuvre (mobilisant par ailleurs, le plus souvent, une main-d'œuvre pauvre, ouvrière et sous-payée, recrutée par l'intermédiaire de contrats journaliers). Entretenue par un nombre réduit de multinationales, elle tend vers une spécialisation des agricultures et des territoires et une promotion des exploitations à grande échelle. Son développement repose sur des filières et marchés internationaux fonctionnant à flux tendu.

Agroécologie Paysanne et Solidaire (AEPS) : approche globale de l'agriculture - et plus largement des sociétés - qui, inscrite dans la continuité de la pensée développée sur les agroécosystèmes, entend favoriser l'émergence de systèmes alimentaires et agricoles permettant aux paysan.ne.s de vivre de leur métier et à l'ensemble de l'humanité d'avoir accès à des produits de qualité, et vise indissociablement à gérer de façon juste et responsable les biens communs que sont l'eau, la terre, l'air, la biodiversité et l'équilibre du climat.

Agroécosystème : écosystème cultivé, co-produit par la nature et l'humain, qui correspond généralement à l'unité spatiale qu'est l'exploitation agricole et dont les fonctions écosystémiques sont valorisées par l'humain sous forme de biens agricoles et de services 44.

Agroforesterie: Ensemble des pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux et les pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers), entre autres (source : Association Française d'Agroforesterie)

Bien commun: ressource en accès ouvert et partagé, très susceptible par conséquent de faire l'objet d'une appropriation privative et/ou d'un phénomène de surconsommation, en l'absence de régulation ou de système de sanction efficace 45.

Défenseur.e des droits humains : toute personne ou groupe de personnes qui travaille(ent) à promouvoir et à protéger les droits humains de manière pacifique. Cette définition large englobe les travailleurs professionnels et non professionnels des droits humains, les bénévoles, les mouvements sociaux, les journalistes, les avocats et toute autre personne exercant, même sur une base occasionnelle, une activité en faveur des droits humains. Dans le domaine des entreprises, les fonctionnaires et employés, y compris les syndicalistes et lanceurs d'alerte, sont également considérés comme des défenseur.e.s. En bref, ceux qui promeuvent et défendent les droits humains sont ipso facto des défenseur.e.s (voir : Nations Unies, Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus).

Malnutrition: Etat nutritionnel pathologique - qui s'écarte de la normale définie par la médecine et qui est la conséquence d'un déséquilibre alimentaire -, causé par le défaut en un ou plusieurs nutriments (dénutrition, sous-alimentation) entraînant l'émaciation (faible rapport poids/taille), le retard de croissance (faible rapport taille/âge) ou l'insuffisance pondérale (faible rapport poids/âge), ou bien causé par l'excès en un ou plusieurs nutriments du fait d'une consommation en excès de graisses, surtout saturées, de sucres, surtout rapides, et de sel, facteurs de risque de maladies cardiovasculaires, du diabète, de l'obésité et d'anomalies métaboliques.

Modèle alimentaire : dans toute société humaine prévaut un modèle alimentaire caractérisé par un certain nombre de règles informelles. Celle-ci portent non seulement sur la nourriture consommée (plats et boissons) mais aussi sur la manière de la consommer : commensalité (le fait de manger ensemble) ou non, lieux, horaires, séquence des repas etc. Ainsi le modèle alimentaire fait partie intégrante d'une culture : il est ancré dans une histoire et dans un territoire au sens large du terme, du local au (désormais) mondial. Par conséquent, il peut se trouver en concurrence avec des modèles alimentaires extérieurs. Il est une composante essentielle d'un système alimentaire.

Organisation de la Société Civile (OSC) : Il s'agit d'organisations d'acteurs (ONG, associations à but non lucratif, mouvements, syndicats, communautés et groupes religieux, etc.) apolitiques à but non lucratif qui agissent en faveur de l'intérêt général. Les partis politiques et les entreprises ne sont pas inclus dans cette définition de la société civile.

Sécurité alimentaire : situation dans laquelle tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et

Sécurité nutritionnelle : situation dans laquelle tous les êtres humains ont accès à l'ensemble des apports nutritionnels essentiels à la conduite d'une vie saine.

Sous-alimentation: situation dans laquelle une personne ne consomme pas la quantité suffisante de kilo-calories/jour et sur une base régulière pour mener une vie normale, active et saine.

Système alimentaire et agricole :

"un système alimentaire est la façon dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour produire et consommer leur nourriture». (Malassis). Le système agricole en est une des composantes, la principale, mais il ne concourt pas seulement à la production de biens agricoles à destination de l'alimentation humaine (exemple les agrocarburants pour l'alimentation des moteurs et robots...)

«un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, État, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée» (Rastoin). Le système agricole en est une des composantes, la principale, mais il ne concourt pas seulement à la production de biens agricoles à destination de l'alimentation (exemple les agrocarburants)

ANNEXE: ZOOM SUR DES ACTIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE EN FAVEUR DE L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE ET **SOLIDAIRE**

Le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires mènent plusieurs programmes en faveur de la transition vers l'agroécologie paysanne et

Depuis 2016, le CCFD-Terre Solidaire a initié deux programmes d'envergure visant à contribuer au renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires des territoires, en appuyant les dynamiques de mobilisation des sociétés civiles engagées pour une transition vers une agroécologie par et pour les paysan.ne.s : le Programme d'Appui aux Initiatives Economiques contribuant à une transition écologique et sociale des territoires ruraux (Paies) 46 et le Programme de Transition vers une Agroécologie paysanne au service de la souveraineté alimentaire (TAPSA). Au-delà de ces deux programmes, le CCFD-Terre Solidaire soutient de manière historique de nombreuses organisations engagées, aux Suds, en faveur du maintien ou de la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables et territorialisés, d'une gestion des ressources équitable et respectueuse de l'environnement et de la reconnaissance des savoir et droits des paysans. Ces initiatives combinent – en fonction des spécificités propres à chaque territoire – plusieurs leviers d'action :

1. LE DÉVELOPPEMENT ET LA MULTI-PLICATION D'EXPÉRIMENTATIONS ET **INITIATIVES QUI S'INSCRIVENT DANS LA** TRANSITION VERS UN SYSTÈME ALIMEN-TAIRE ET AGRICOLE DURABLE, JUSTE ET TERRITORIALISÉ:

- Diversification et intensification agroécologique des productions (associations de cultures, alternatives écologiques aux intrants de synthèse, association de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture, agroforesterie, gestion durable de la fertilité des sols, diversification et multiplication des semences paysannes, etc.);
- Transformation, valorisation, commercialisation en circuit-court et développement de filières et réseaux de distribution des semences paysannes et produits agroécologiques;
- Promotion de modes de gouvernance inclusifs et d'une gestion durable des communs* (eau, terre, forêts, biodiversité semencière, etc.):
- Financement de pratiques concourant à la transition agroécologique (en partenariat avec la SIDI).

2. LE RENFORCEMENT DES DYNAMIQUES **COLLECTIVES D'APPRENTISSAGE ET DE** PROMOTION DE L'AGROÉCOLOGIE PAY-SANNE COMME VECTEUR DE TRANS-FORMATION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

- Renforcement des capacités organisationnelles / institutionnelles et des compétences des organisations paysannes, organisations de la société civile et collectifs multi-acteurs existants (environnement législatif ; techniques de plaidoyer ; partage de savoir et savoir-faire paysans, etc.);
- Mise en réseau de ces organisations / collectifs et appui à la structuration des réseaux naissants (de l'échelle territoriale à l'échelle internationale):
- Production de connaissances et partage d'expériences au sein et entre ces réseaux.

3. L'INTERPELLATION, LA SENSIBILISA-TION ET LA MOBILISATION DES AUTORI-**TÉS ET DE L'OPINION PUBLIQUES**

- Renforcement de la prise de conscience de la capacité d'agir collectivement (débats publics, évènements de valorisation des produits agroécologiques, actions de mobilisation des jeunes, etc.);
- Veille sur les politiques publiques (agricoles, pastorales, semencières, foncières, etc.), sensibilisation (sur la base des connaissances produites) et interpellation des institutions étatiques et organisations internationales pour promouvoir des régulations politiques favorables aux transitions agroécologiques.

Le PAIES a été mené entre 2016 et 2017, cofinancé par le CCFD-Terre Solidaire, la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) et l'AFD (Agence Française de Développement). Il a réuni 13 partenaires de l'association, opérant au Sahel (Mali, Niger, Burkina) et dans les Grands Lacs (Burundi, Rwanda, RDC). Le programme TAPSA, notamment co-financé par le CCFD-Terre Solidaire, l'AFD, la SIDI, la Fondation Terre Solidaire, la Fondation ACTES et Manos Unidas, poursuit aujourd'hui les objectifs du PAIES à plus grande échelle : il s'étend sur quatre ans (2018-2022) et touche cette fois **16 pays** d'Europe (France), d'Afrique sahélienne et des Grands Lacs (Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, RDC, Burundi, Rwanda), d'Afrique du Nord / Moyen Orient (Egypte, Liban), d'Amérique latine (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou) et d'Asie du Sud-Est (Timor-Leste). Ce programme est mis en œuvre par le CCFD-Terre Solidaire, en partenariat avec la SIDI, et non moins de 29 organisations paysannes, ONG et collectifs d'appui au monde rural

⁴⁴ Voir: DicoAE - Dictionnaire d'agroécologie, entrée "Agroécosystème" [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/agroecosysteme/

⁴⁵ CORIAT Benjamin, entrée « Biens communs (approche économique) » in. CORNU Marie, ORSI Fabienne et ROCHFELD Judith (dir.), Dictionnaire des biens communs, Paris, Presses Universitaires de France, col. Quadrige, 2017, 1252p.

⁴⁶ Voir CCFD-Terre Solidaire, «L'Agriculture paysanne et l'agroécologie en Afrique : un pari gagnant», PIRO Patrick, mis à jour le 1er décembre 2017 [en ligne] ; et CCFD-Terre Solidaire, rapport de capitalisation : «Accompagner la transition écologique et sociale, Exemples de mobilisations paysannes dans le Sahel et les Grands Lacs», ianvier 2018

QUELQUES EXEMPLES DE PARTENAIRES DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE ENGAGÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE ET SOLIDAIRE :

En Colombie, l'association Imca (Instituto mayor campesino) accompagne les paysan.ne.s dans la production de café bio, d'aliments et de fruits et dans la commercialisation locale de leurs cultures. Elle intègre par ailleurs l'agroécologie aux processus de paix nationale et de réforme rurale en mettant en relation des ex-guérilleros avec des coopératives de producteurs d'agroécologie 47.

Au Timor-Leste, l'enjeu est moins celui de la transition vers une agroécologie paysanne que de son maintien (face aux tentations suscitées par les mégaprojets inspirés de la « Révolution Verte »), son développement et son adaptation aux variations climatiques interannuelles. De même, l'insertion socio-économique des jeunes (74% de la population) et leur mobilisation représentent un défi majeur pour la reconstruction du pays post-indépendance. Dans ce contexte, l'association Permatil œuvre depuis près de 20 ans pour une large diffusion de la permaculture. Permatil accompagne ainsi les communautés paysannes enclavées à sécuriser leur approvisionnement en eau, en aménageant des systèmes de conservation et en reboisant les espaces autour des sources. Des effets positifs sont observés : limitation des effets de l'allongement de la saison sèche sur les cultures et réduction du ruissellement et de l'érosion pendant la saison des pluies. Par ailleurs, l'association a obtenu, en 2015, le vote d'une loi rendant obligatoire l'intégration de la permaculture et de jardins scolaires dans le programme national d'enseignement primaire. Aujourd'hui, plus de deux cents écoles ont déjà aménagé un jardin potager 48.

Au Sahel, la transition agroécologique cherche à répondre à deux principaux enjeux : la démultiplication et la diffusion de pratiques adaptées aux effets des changements climatiques, non-dépendantes des intrants de synthèse et favorisant la restauration des sols ; le renforcement de l'autonomie semencière paysanne et sa reconnaissance politique. Concernant le premier enieu, on peut citer l'exemple de la Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger (FUGPN-MOORIBEN), implantée dans plus de 730 villages. Ses bons résultats ont permis d'accroître le taux d'adoption des pratiques agroécologiques (reconstitution de cheptels ovins ; conservation / restauration des sols - régénération naturelle assistée, reboisement, demi-lunes, zaï, etc. - ; recours à large échelle à une variété de guêpes parasitoides utilisée comme alternative aux pesticides de synthèse pour lutter contre la chenille mineuse de l'épi de mil...) au sein de la Fédération (taux estimé à au moins 20% de ses membres), et de renforcer l'intérêt des jeunes pour l'agriculture et le mouvement associatif. Le Comité Ouest-Africain des Semences Paysannes (COASP-Mali) œuvre pour : le développement et la diffusion d'outils et méthodes visant à renforcer l'autonomie semencière et mettre en place un système de suivi qualité ; diffuser le concept de cases vivantes de semences paysannes (où les paysans peuvent conserver, multiplier, sélectionner et se fournir en semences locales de qualité) ; favoriser la reconnaissance politique des systèmes semenciers paysans. En 2016-17, deux organisations de ce collectif ont initié le cadre de concertation « Semences, Normes, Paysans » (SNP), progressivement rejoint par des organisations paysannes d'envergure nationale, des instituts de recherche, des ONG et des institutions publiques. Après 3 ans de concertation, une proposition de politique nationale semencière a été remise par l'une des organisations à la Direction Nationale de l'Agriculture. Ce processus est considéré comme innovant par sa démarche inclusive : l'expertise du Cadre SNP et l'expérience de structuration du COASP-Mali ont d'ores et déjà été sollicitées et mobilisées dans d'autres pays de la

Au Liban, le collectif Buzuruna Juzuruna (« Nos graines sont nos racines ») s'emploie à la collecte, la reproduction, la conservation et la distribution des semences paysannes locales, adaptées au climat et aux conditions agro-environnementales du pays. L'objectif est ainsi de limiter à terme la dépendance des consommateurs aux importations (qui couvrent près de 85% des besoins alimentaires nationaux) et la dépendance des acteurs agro-alimentaires vis-à-vis des sociétés d'importation qui leur consentaient généralement des prêts pour l'achat d'intrants de synthèse 49. Dans le contexte de crise profonde que traverse le pays (crise bancaire et financière, socio-économique et politique aggravée par les effets de la crise sanitaire), Buzuruna Juzuruna observe un regain d'intérêt et une demande croissante pour les semences biologiques paysannes.



Les centres et collectifs de formation et de recherche (CIPCA en Bolivie, Réseau des horticulteurs de Kayes et Association des Organisations Professionnelles Paysannes au Mali, AS-PTA au Brésil, Surplus People's Project en Afrique du Sud...), occupent par ailleurs une place centrale dans les stratégies partenariales du CCFD-Terre Solidaire. Leurs méthodes de formation combinent l'expérience acquise par les producteurs locaux et les connaissances scientifiques développées par les agronomes et techniciens.

L'AS-PTA, organisation d'appui à la transition des agriculteurs familiaux brésiliens vers l'agro-écologie et partenaire du CCFD-Terre Solidaire, mène ainsi un travail sur plusieurs fronts. Elle fournit tout d'abord un appui technique (pépinières, construction de citernes...) et un accompagnement permettant aux petits agriculteurs d'acquérir une vision de leur territoire dans une perspective de développement durable et de rejoindre des organisations qui les rendent plus forts, et les mettent en position de négocier avec les pouvoirs publics. Aux côtés de certaines homologues (CENTRAC, MST, CPT), l'AS-PTA a par ailleurs contribué elle-même à l'évolution de certaines politiques publiques, à travers la conception et la mise en œuvre de programmes comme « Une terre et Deux eaux » et « Un million de citernes », qui favorisent l'accès à l'eau dans les zones semi-arides du Brésil. Elle cherche également à se réapproprier les systèmes agro-alimentaires et à les relocaliser pour que les acteurs des territoires puissent à nouveau en avoir la maîtrise. Dans cette guête d'autonomie, elle a participé à la création des réseaux d'agroécologie comme le réseau Ecoborborema dans la Paraíba ou le réseau Ecovida dans le Paraná. Ceux-ci favorisent une plus grande proximité entre producteurs.trices et consommateurs. trices, cherchent à favoriser la biodiversité du territoire, valorisent les savoirs traditionnels, l'échange de semences natives, etc. En tant que collectif de recherche, l'AS-PTA a enfin développé une nouvelle méthode d'analyse économico-écologique des agroécosystèmes*, aussi appelée LUME. Expérimentée de plus en plus par des organisations membres de l'Articulation Nationale d'Agroécologie (ANA), cette méthode est née de la nécessité de donner une visibilité aux relations économiques, écologiques et politiques qui singularisent les modes de production et de vie de l'agriculture familiale, peuples et communautés traditionnelles. Si l'agriculture familiale et l'agroécologie bénéficient d'une reconnaissance sociale et politico-institutionnelle croissante, peu d'outils d'analyse permettent pour l'heure de rendre compte de leurs effets positifs objectifs. L'AS-PTA a donc travaillé à la construction d'une méthode qui puisse faire cette démonstration. A partir d'entretiens semi-structurés et de visites de terrains, un diagnostic, une photographie détaillée de l'état d'une exploitation familiale ou communautaire (nommée « agroécosystème ») est établie. Dans le cadre de cette méthode, cinq attributs systémiques sont plus particulièrement analysés dans les exploitations agricoles : l'autonomie, la réactivité (capacité de réponse aux changements externes), l'intégration sociale, l'équité de genre-protagonisme des femmes et le protagonisme de la jeunesse. Cette méthodologie permet notamment de souligner l'importance et les rôles des femmes au sein des exploitations familiales et peut donc aider à leur processus d'*empouvoirement*. Chaque analyse peut être comparée, mise en perspective avec d'autres analyses effectuées sur le même territoire ; l'analyse peut aussi être utilisée pour déterminer avec la famille ou la communauté comment réajuster son plan de production, son organisation interne, son insertion sur le territoire ; elle peut enfin constituer un outil de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

Dans la même optique, le CCFD-Terre solidaire est également très impliqué aux côtés de **La Via Campesina** qui a permis d'implanter plus de 70 écoles et processus de formation à l'agroécologie, essentiellement en Amérique latine 50.

⁴⁷ CCFD-Terre Solidaire, "L'Agroécologie vue de Colombie : un tremplin vers la paix", PLAGNOL Violaine, 22 janvier 2020 [en ligne]

⁴⁸ CCFD-Terre Solidaire, "L'Agroécologie vue du Timor Leste: des potagers en permaculture dans toutes les écoles?", 13 mai 2019 [en ligne]

⁴⁹ CCFD-Terre Solidaire, "Témoignage d'un agroécologue sur la crise alimentaire au Liban", 20 juillet 2020 [en ligne]..

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS DE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

DUDH, (Déclaration universelle des droits de l'homme), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, Paris.

PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), traité international multilatéral adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies, New York.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 2018, New York.

RAPPORTEUR SPÉCIAL ET ORGANES DES TRAITÉS

Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "La Définition et l'histoire du droit à l'alimentation" E/CN.4/2001/53, 2001. Accessible à l'adresse : https://undocs.org/fr/E/CN.4/2001/53.

Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "La Sécurité alimentaire et la souveraineté", E/CN.4/2004/10, 2004. Accessible à l'adresse: https://undocs.org/fr/E/CN.4/2004/10.

Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "L'Agroécologie et le droit à l'alimentation", A/HRC/16/49, 2011. Accessible à l'adresse: https://undocs.org/fr/A/HRC/16/49

Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, "Le Droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international", A/75/219, 2020. Accessible à l'adresse : https://undocs.org/fr/A/75/219.

CODESC (Comité des droits économiques, sociaux et culturels), "Observation générale n° 12 : Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)", E/C.12/1999/5, 12 mai 1999. Accessible à l'adresse : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=fr&TreatyID=9&DocTypeID=11.

DOCUMENTS PONTIFICAUX

Benoît XVI, Lettre Encyclique Caritas in veritate, 29 juin 2009.

François, Lettre Encyclique Laudato si', 24 mai 2015.

François, Lettre Encyclique Fratelli Tutti, 3 octobre 2020.

DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Rapports:

Action contre la Faim, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, "La Faim: un business comme un autre. Comment la Nouvelle Alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique", Clara Jamart, Maureen Jorand et Peggy Pascal, septembre 2014. Accessible à l'adresse : https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport_nasan_final.pdf

CCFD-Terre Solidaire, "Accompagner la transition écologique et sociale. Exemples de mobilisations paysannes dans le Sahel et les Grands Lacs" (rapport de capitalisation), janvier 2018. Accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapportpaies_total_bd.pdf.

PUBLICATIONS

"Agriculture et alimentation, les vraies solutions", 18 novembre 2015 [en ligne]. Accessible à l'adresse : https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/dossier-faim-et/alternatives-et-vraies/agriculture-et-5282

"L'Agriculture paysanne et l'agroécologie en Afrique: un pari gagnant", PIRO Patrick, 1er décembre 2017 [en ligne], accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/nos-publications/fdm/2017/301-septembre-octobre/agroecologie-pari-gagnant-5945

"L'Agroécologie vue de Colombie: un tremplin vers la paix", PLAGNOL Violaine, 22 janvier 2020 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/projets/projets-transnationaux/un-programme-mondial-de/colombie-agroecologie-paix-6521.

CCFD-Terre Solidaire, "L'Agroécologie vue du Timor Leste: des potagers en permaculture dans toutes les écoles?", 13 mai 2019 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/projets/projets-transnationaux/un-programme-mondial-de/l-agroecologie-vue-du-6365.

"Crise alimentaire: les impasses de l'agriculture industrielle mondialisée", Valentin Brochard et Floriane Louvet, 19 juin 2020 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/crise-alimentaire-et/agriculture-industrielle-6641.

"De la COP 25 à la COP 26 : 10 idées pour faire évoluer nos politiques agricoles", 29 novembre 2019 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/dereglements/cop-25-agriculture-10-idees-6487.

"Témoignage d'un agroécologue sur la crise alimentaire au Liban", 20 juillet 2020 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://ccfd-terresolidaire.org/ nos-combats/souverainete/crise-alimentaire-et/temoignage-Liban-6674.

AUTRES PUBLICATIONS

CORIAT Benjamin, entrée « Biens communs (approche économique) » in. CORNU Marie, ORSI Fabienne et ROCHFELD Judith (dir.), Dictionnaire des biens communs, Paris, Presses Universitaires de France, col. Quadrige, 2017, 1252p.

TRABELSI Meriem, "Comment mesurer la performance agroécologique d'une exploitation agricole pour l'accompagner dans son processus de transition?", Université Paul Valéry - Montpellier III, 2017. Géographie. Français. NNT: 2017MON30037. Tel-01735527.

Coordination SUD, "Défendre les droits des paysans: Pour une Déclaration des Nations Unies", ERARD Pascal, Les Notes de la C2An° 23, novembre 2015. Accessible à l'adresse: https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/23-Note-C2A-n23-Droits-des-Paysans1.pdf .

CSA, "Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées", 13 octobre 2015. Accessible à l'adresse: http://www.fao.org/3/a-bc852f.pdf.

HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), fiche d'information n° 34, "Le droit à une alimentation suffisante". Accessible à l'adresse: http://www.fao.org/3/b358f/b358f.pdf

SITES EN LIGNE

Cath.ch, ""La Faim est une honte", déclare le Pape François à la FAO", 16 octobre 2020 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://www.cath.ch/newsf/la-faim-est-une-honte-declare-le-pape-francois-a-la-fao/

Elysée, "Discours du Président de la République aux États généraux de l'alimentation", 11 octobre 2017 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/10/11/discours-du-president-de-la-republique-aux-etats-generaux-de-l-alimentation

FAO.org, "Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 1996", "Une Déclaration du Forum des ONG adressée au Sommet mondial de l'alimentation", 17 novembre 1996. [en ligne]. Accessible en ligne à l'adresse: http://www.fao.org/3/w3548f/w3548f00.htm.

Iddri, "Une Europe agroécologique en 2050 : un scénario crédible, un débat à approfondir", Pierre-Marie Aubert, 17 septembre 2018 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/une-europe-agroecologique-en-2050-un-scenario-credible-un.

La Via Campesina, "La Déclaration sur les droits des paysan-ne-s à l'ONU enrichit le système des droits humains", MONTON Diego, 1er juillet 2019 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://viacampesina.org/fr/la-declaration-sur-les-droits-des-paysan-ne-s-a-lonu-enrichit-le-systemedes-droits-humains/.

La Via Campesina, "Ecoles et processus de formation en agroécologie de La Via Campesina [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://viacampesina. org/fr/ecoles/.

La Via Campesina, "La Souveraineté alimentaire. Résolution", 15 janvier 2003 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://viacampesina.org/fr/la-souverainetliementaire/

Nyeleni.org, "Déclaration de Nyéléni", Village de Nyéléni, Sélingué, Mali, 27 février 2007 [en ligne]. Accessible à l'adresse: https://nyeleni.org/IMG/ pdf/declarationfinalmars.pdf.

Vatican.va, "Message du Pape François pour la Journée mondiale de l'alimentation 2019", prononcé depuis le Vatican le 16 octobre 2019 [en ligne]. Accessible à l'adresse: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/food/documents/papa-francesco_20191016_messaggio-giornata-alimentazione.html.





Acteur historique du changement dans plus de 60 pays, le CCFD-Terre Solidaire agit contre toutes les formes d'injustices. Nous œuvrons pour que chacun voie ses droits fondamentaux respectés : manger à sa faim, vivre dignement de son travail, habiter dans un environnement sain, choisir là où construire sa vie...

Un monde plus juste et plus fraternel est déjà en action, car chacun porte en lui une force de changement. Notre engagement pour plus de justice et de solidarité prend racine dans la pensée sociale de l'Église. Par notre action individuelle et collective, nous proposons et soutenons des solutions politiques et de terrain.









